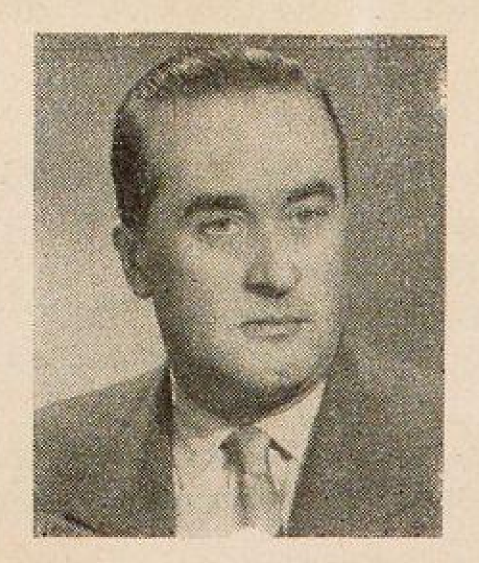
X 2e circ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA DROME


Michel GALLAUD-MOREL

**Elections Législatives du 23 Novembre 1958**

**Deuxième Circonscription**

MONTÉLIMAR - NYONS

# Union pour la Nouvelle République

# Michel GALLAUD-MOREL

*Chevalier de La Légion d'Honneur*
*Croix de Guerre - Medaille de la Résistance*
*King Medal for Courage*

SUPPLÉANT : **Hubert PERIN**

*Electeurs, Electrices,*

Au référendum du 28 Septembre, vous avez, par un vote massif, approuvé les institutions de la **Nouvelle République,** que vous présentait le gouvernement du **Général de Gaulle.**

Mais l'œuvre entreprise par le **Général de Gaulle** est loin d'être terminée. Pour qu'elle soit menée à bien, il faut que les nouvelles institutions fonctionnent avec un **esprit nouveau** et des **hommes nouveaux.**

Les hommes de l'ancien système et des anciens partis, qui ont attendu jusqu'à la veille de la catastrophe pour laisser la place au **Général de Gaulle** ne méritent plus votre confiance.

Au sein de l'Union pour la Nouvelle République se sont regroupés avec **Michel Debré, Edmond Michelet** et **Jacques Soustelle,** ministres et fidèles compagnons du **Général de Gaulle,** tous ceux qui, sans défaillance depuis onze ans, n'ont cessé de réclamer le retour au pouvoir du Libérateur et la fin de l'ancien système.

Dans sa conférence de presse du 23 octobre, le Général de Gaulle les a ainsi désignés : « . . . . **ceux qui m'ont toujours montré un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes** ».

Vous ferez confiance à ces hommes.

**Vous les enverrez siéger à l'Assemblée nationale.**

— **Parce qu'ils ont vu clair,** quand tous les autres s'entêtaient dans leurs solutions à courte vue et leurs combinaisons de couloir.

— **Parce qu'ils ont eu raison,** en annonçant que la venue au pouvoir du **Général de Gaulle** et le changement de Constitution étaient une condition nécessaire, mais aussi immédiate, du redressement du pays.

— **Parce qu'ils représentent l'avenir,** la rupture définitive avec un passé de honte et de désastre, la garantie d'une France nouvelle, unie, pacifiée, respectée, heureuse, centre d'une communauté fraternelle de 85 millions d'hommes libres.

— **Parce que vous ne pouvez plus voter,** pour ceux qui ont dit « **NON** », pas plus que pour ceux dont le « **OUI** » n'était pas sincère, mais d'occasion ou de convenance.

— **Parce que vous voulez réaliser l'union des hommes libres** de toute attache, qui aiment la France, sans aucune différence de religion ou de tendance, redonner une Patrie à ceux qui la croyaient perdue et assurer du pain aux malheureux qui souffrent.

— **Parce que les Paysans en ont assez** d'être traités comme quantité négligeable.

— **Parce qu'enfin les Associations Familiales** doivent avoir la place de choix qu'elles méritent.

**ATTENTION !**

Le **Général de Gaulle** a mis en garde les futurs parlementaires contre la tentation de déborder les limites du rôle dévolu aux assemblées. Il a demandé à celles-ci :

— de remplir d'une manière objective leurs fonctions législatives ;

— de s'abstenir des surenchères, des prétentions, des agitations partisanes dont trop souvent l'exemple fut donné.

« Alors, a-t-il dit, les pouvoirs de l'Etat fonctionneront dans l'équilibre, la stabilité, l'efficacité et la nation s'intéressera aux libres débats de ses représentants ».

Les hommes du système souhaitent secrètement — n'osant pas encore l'avouer — en revenir aux erreurs d'hier. Ils risquent de jeter la République dans une crise nouvelle d'où sortiraient l'anarchie ou la dictature.

Les candidats de l'U. N. R. auront les yeux fixés sur **demain.** Respectueux du rôle que leur assigne la Constitution, ils soutiendront l'action nationale du **Général de Gaulle** pour le redressement du pays, sans exclusive contre personne.

**CE REDRESSEMENT DOIT SE CONCRETISER PAR :**

1. - La conclusion d'un pacte algérien entre tous les Français sur les bases indiquées par le Général de Gaulle dans le discours de Constantine et la dernière conférence de presse qui permettront aux Algériens de construire leur avenir avec la France dans la paix retrouvée.

2. - L'organisation des pays d'outre-mer au sein de la communauté née du référendum de manière à lui conférer le prestige et l'attrait qui détourneront l'Afrique du neutralisme et permettront sa mise en valeur pour le profit de tous les peuples unis à la France.

3. - La poursuite de la réforme de l'Etat par la réorganisation des administrations centrales, le regroupement régional des services techniques, l'ouverture de bureaux de contacts communs à toutes les administrations pour faciliter leurs rapports avec le public.

La réforme de la justice rendue à la gratuité et réorganisée par une simplification de la procédure, tenant compte des observations légitimes et justifiées des compagnies et organisations judiciaires, tendant au respect de la légalité constitutionnelle républicaine.

C'est dans cet esprit de conciliation que j'ai sollicité le concours d'un économiste distingué, technicien de grande valeur, mon Ami **Hubert PERIN.**

4. - La simplification du jeu des partis politiques respectant la souveraineté nationale et les principes démocratiques.

5. - Une politique étrangère faisant de la France, la base de la construction de l'Europe.

6. - Une politique hardie d'expansion économique comportant pour notre belle Circonscription électorale :
— le développement prioritaire des ressources modernes d'énergie (pétrole, atome) ;
— l'aménagement du territoire ;
— la modernisation de l'agriculture par l'aide aux investissements ; la garantie du revenu agricole et la stabilité des produits alimentaires par l'organisation des marchés ;
— l'amélioration des circuits commerciaux de distribution et la possibilité offerte aux petits commerçants de s'organiser de manière compétitive.

7. - Une politique financière et monétaire saine, impliquant :
— un équilibre strict du budget ordinaire ;
— la débudgétisation des investissements ;
— une révision de la politique des subventions économiques et du crédit ;
— une discipline sévère de l'émission monétaire préparant le retour à la convertibilité du franc et au libre transfert des capitaux ;
— une réforme profonde de la fiscalité et l'établissement de la justice fiscale.

8. - Un effort décidé en faveur de la construction de logements.

9. - Une politique sociale, inspirée par la justice et l'humanité et s'orientant vers des objectifs précis qui sont :
— la promotion des salariés, aussi bien au niveau de l'entreprise par le rôle accru donné aux travailleurs qu'au niveau de l'Etat par la participation des syndicats à l'élaboration, au sein du Conseil économique, doté de pouvoirs accrus d'une véritable politique économique nationale ;
— la gestion stricte des deniers confiés par les salariés à la Sécurité sociale ;
— l'organisation plus simple et plus humaine des rapports entre l'Administration et les assurés ;
— le développement des diverses prestations, notamment de l'assurance « vieillesse », lié à l'essor de la production ;
— l'aide massive à la jeunesse à qui devront être assurés, une fois l'éducation achevée, l'emploi et le logement, notamment par la mise au point du plan de salaire garanti préconisé par le Général de Gaulle ;
— l'aménagement des loisirs et des sports.

10. - Des réformes nombreuses dans le domaine de l'enseignement, pour, en respectant le pluralisme traditionnel, redonner à l'éducation civique sa place dans les programmes ; développer l'enseignement technique et en faciliter l'accès sur titres à de nombreux candidats ; ouvrir l'accès de l'enseignement supérieur aux jeunes issus des milieux ouvriers.

11. - Le respect de toutes les libertés.

**LE 23 NOVEMBRE, POUR UNE FRANCE PLUS JEUNE, PLUS DYNAMIQUE, PLUS HUMAINE :**

**Votez pour ceux qui ont toujours soutenu de Gaulle, et non pour ceux qui l'éloignèrent du pouvoir.**

**VOTEZ POUR L'UNION POUR LA NOUVELLE REPUBLIQUE.**

**VOTEZ pour la prospérité et la sauvegarde des intérêts majeurs de la CIRCONSCRIPTION de MONTELIMAR-NYONS.**

*Vu : le Candidat,*
**Michel GALLAUD-MOREL**

*Vu : le Suppléant,*
**Hubert PERIN**

Imprimerie Nouvelle - M. ESTRAN - 26, Grande-Rue, MONTÉLIMAR - 8-11-58